



Développement Informatique et Conseils
Systèmes d'Intelligence Artificielle

Tél : 06 04 09 74 82
contact@dicsia.fr
522 allée des Myrtes 83470 Saint Maximin la Sainte Baume

SOMMAIRE

- 1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION*
- 2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE*
- 3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION*
- 4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE*
- 5. REGLES DE SECURITE*
- 6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR*

1. HISTORIQUE ET PRÉSENTATION

DICSIA est un centre de formation basé en région SUD, créé en janvier 2026.

Nos principaux domaines de formation sont les suivants :

- Intelligence artificielle
- Digitalisation de processus

Nos démarches de formation s'intègrent toujours à l'intérieur d'une action globale : les formations sont personnalisées, elles allient un savoir-faire local et des méthodes pédagogiques individualisées.

2. SITUATION GÉOGRAPHIQUE

Le siège social de DICSIA est situé au 522 allées des Myrtes 83470 Saint Maximin la Sainte Baume.

Les formations ne se déroulent PAS au siège social mais dans une salle de formation dont l'adresse est communiquée lors de l'envoi de la convocation.

3. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 9 h à 17 h. Une pause d'une heure environ sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

Les stagiaires ont la possibilité de manger sur place, diverses installations sont mises à disposition (frigo, micro-ondes...).

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avvertir le formateur.

4. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur (présent en téléchargement ici : <https://dicsia.fr/wp-content/uploads/2026/07/ReglementInterieurFormationDICSIA.pdf>) et s'y conformer.

Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).

Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.

Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

5. RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.

Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.

En cas d'incident majeur, ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

6. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Un exemplaire du règlement est disponible à tout moment sur le site **dicsia.fr** rubrique **Formation, Règlement intérieur formation**